



Le Petit Astaillacois

Bulletin d'informations d'Astaillac et de Thézels – Edition N° 30 - février 2018

LE MOT DU MAIRE

« Oublie ton passé, qu'il soit simple ou composé, et participe à ton présent pour que ton futur soit plus que parfait. »

C'est un vrai bonheur que de se soumettre à cette traditionnelle cérémonie des vœux.

C'est une rencontre privilégiée avec tous les administrés, c'est l'occasion pour le Conseil Municipal d'Astaillac que j'ai l'honneur d'animer de vous présenter l'état des lieux 2017.

Vous ne le savez que trop, traditionnellement chaque 1^{er} janvier est assorti de son lot d'augmentations. « 2018 » n'y aura pas échappé, mais il convient de le souligner, quelques diminutions sont annoncées :

- la taxe d'habitation jusqu'à sa disparition,
- les cigarettes (-20 centimes, c'est très rare !)
- la vitesse sur nos routes départementales

Il y a aussi de la part de l'Etat des changements annoncés :

- la délivrance des permis de conduire se fera désormais par voie électronique (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>).

En cas de perte, il faut effectuer une déclaration de perte en ligne, et en cas de vol, se rendre à la gendarmerie.

- le certificat d'immatriculation (carte grise sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>).
- le PACS (pacte civil de solidarité) se signe désormais en mairie. C'est une union légale entre deux personnes. A ce titre la conclusion d'un PACS implique une procédure particulière depuis le 1^{er} novembre 2017. L'enregistrement se fait auprès de l'officier civil en mairie.

- Et en Corrèze, grâce à la fédération départementale, le permis de chasser reste gratuit pour les jeunes. En effet, l'opération « permis à zéro euro » se poursuit en 2018 et donne entièrement satisfaction.

Concernant le bilan 2017 je me dois tout d'abord de vous annoncer avec fierté, qu'à mi-mandat, l'équipe municipale a réalisé tout son programme électoral; mais la vie continue et nos activités également.

Je tiens tout d'abord à remercier et féliciter l'équipe de rédaction de notre journal « Le Petit Astaillacois ». Depuis 2008, sa parution presque trimestrielle (en moyenne 3 numéros par an) est attendue avec impatience ! Le dernier numéro, le « Spécial Tourelle » clôturait l'année 2017 !... Et cette année nous fêterons son 10^e anniversaire !...

La municipalité a anticipé en ce qui concerne « l'adressage » pour 2019 ! En effet dans le cadre du projet du Conseil Départemental de la Corrèze : 100 % fibre en 2021, chaque commune doit identifier par un numéro chaque bâtiment sur son territoire.

Il convient donc de définir ou de redéfinir un nom pour chaque voie et d'y affecter une numérotation. C'est chose faite pour le Bourg avec la rue des melons, la rue de l'église, la place Marius-Lescure, la Carrétale et l'impasse du Carriérou. Dès 2018 nous allons travailler avec les intéressés à cette organisation sur Thézels et d'autres villages.

Cette opération sera aussi utile au quotidien pour les services postaux et de livraison, pour le repérage GPS et toutes interventions des services de secours.

Le miroir de la Geneste a enfin été posé pour faciliter l'accès des véhicules qui descendent de Cassagne à la route départementale 41.

ATTENTION, il ne faut pas avancer si l'on voit un véhicule dans le miroir, les distances peuvent tromper !

Une table de ping-pong sponsorisée à 55 % a été installée dans la cour de la mairie. Raquettes et balles ont été offertes aux jeunes.

Enfin des travaux et aménagements furent réalisés dans l'église paroissiale. Cinq bancs anciens ont été installés, le chauffage et l'éclairage du chœur ont été refaits et les deux moteurs des cloches ont été changés !...

Nous ne reviendrons pas sur l'aménagement et l'inauguration de la Tourelle de Cantouny qui ont fait l'objet d'un numéro spécial de notre journal.

L'Etat civil de la commune en 2017 ne nous a pas permis d'enregistrer de naissance. Nous avons eu la joie de célébrer deux mariages :

- CHARLET Jacques et BERNARD Josette, le 17 juin
- DELIOT Rodolphe et MENNESSIER Adèle, le 8 juillet.

et la douleur de conduire à leur dernière demeure :

- LABORIE Marie, Elise, épouse PAGES Bernard de La Plaine, décédée le 11 août à 68 ans.
- PAUCOT Odette, Victoria, Marie, Louise, veuve LOUSTALNEAU Pierre, de Cassagne, décédée le 15 septembre à 89 ans.



La commune compte actuellement 237 habitants et 211 électeurs inscrits sur la liste électorale arrêtée au 10 janvier 2018.

Prévisions 2018 : « Pour ce qui est de l'avenir, disait Saint-Exupéry, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible »

1 - Travaux sur Thézels : Le Syndicat des Eaux du Lot a débuté les travaux d'adduction d'eau potable de la station de pompage de Thézels au château de La Vaysse pour alimenter les communes de Biars et Gagnac sur Cère.

Ces travaux risquent de perturber pendant quelques jours la circulation de Ferrières au carrefour du « Cap de la Carrière » : nous demandons aux riverains et à ses usagers de bien vouloir être patients. Cette partie de route qui va être dégradée sera regoudronnée par les soins de l'entreprise et pris en charge par le Syndicat des Eaux du Lot.

Après le bourg, les habitants du village de Thézels seront invités à choisir le nom de leur rue principale et des impasses. Un numéro leur sera gracieusement attribué. Le défibrillateur offert par GROUPAMA prévu pour le village sera installé aux beaux jours dans le four.

2 - Eclairage public de Thézels : à la demande du conseil municipal en 2017 une étude sur l'éclairage public de Thézels a été conduite par la Fédération d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FEEC). Les résultats de ce bilan vont nous amener en 2018 à refaire toute l'installation de l'éclairage de ce village ! Avec des ampoules plus économiques et plus écologiques.

Ces travaux sont évalués à la somme de 5 400 € dont 50 % seront subventionnés par le Syndicat d'Electrification de la Corrèze.

3 - La voirie : Une pause budgétaire a été décidée pour la voirie 2017 et ce, afin de lisser les emprunts sur la mandature. Le goudronnage du bas de la rue de l'église ne sera réalisé qu'après l'entière démolition de la grange Laborie.

La route de Cantouny sera la prochaine réalisation (2018/2019) des travaux de voirie. Pour ce faire et conformément aux décisions en vigueur, les riverains devront couper tous les arbres qui débordent sur la route, avant travaux.

4 - Le printemps revenu devrait nous permettre d'organiser avec les chasseurs l'inauguration de « l'aire du sanglier » dans La Plaine.

Pour terminer, je souhaite formuler pour chacune et chacun d'entre vous, le vœu que 2018 nous permette de continuer de vivre ensemble cette très belle histoire des hommes et des femmes de la Commune d'Astailac.

Heureuse et chaleureuse année !

Bernard REYNAL

Le repas de nos Aînés

Le repas de nos aînés a eu lieu le dimanche 26 novembre au restaurant « Le Turenne » à Beaulieu. Une quarantaine de convives a partagé un très bon moment de convivialité dans la joie et la bonne humeur.

En ce qui concerne les personnes qui n'ont pas pu se déplacer, une corbeille garnie leur a été offerte.



A vos agendas !

🕒 Le vendredi 9 mars à 20h 30 : Réunion de l'assemblée générale des différentes associations astailacoises : Le Petit Patrimoine, le Comité des Fêtes, et l'association Ré Créations.

Noël 2017 à Astailac

Le dimanche 10 décembre la municipalité a offert aux habitants de la commune un concert donné par le « Le chœur de Beaulieu » sous la direction de Magali Delvaux .

Nous avons pu découvrir avec bonheur la magnifique voix de la soliste Marie Fages de Conques.

Nous pouvons regretter, d'une part, la relative « fraîcheur » de notre église, (seul le chauffage du chœur fonctionnait), et d'autre part, l'assistance peu nombreuse.

La salle polyvalente bien chauffée accueillait la petite assemblée ainsi que les membres de la chorale pour partager la bûche accompagnée de chocolat ou de vin chaud après la traditionnelle visite du père-Noël.



Les enfants d'Astailac en compagnie du Père-Noël



Le chœur de Beaulieu

Dans le cadre de « la ronde des crèches » organisée dans notre diocèse (303 églises - 303 crèches), une crèche a été installée dans notre église paroissiale.

Notre carillonneur et gardien de l'église, Manu, a veillé à ce qu'elle soit ouverte au public (et les lumières éteintes le soir) pendant la semaine précédent Noël et la suivante.

De nombreux promeneurs sont entrés dans notre petite église et en ont profité pour faire un tour au belvédère.



Association Ré Créations

Après une longue pause estivale, l'association Ré Créations a repris ses activités depuis le mois d'octobre.

- Tous les jeudis, rendez-vous place Marius-Lescure à 14h 30 pour la marche, sauf mauvais temps.

- Les ateliers créatifs du samedi sont en attente pour l'instant.

- A compter du samedi 3 février, des jeux de société (cartes, dames, scrabble...) vous seront proposés à partir de 14 h 30, salle Louise Vidalie, tous les 15 jours.

En octobre et novembre, les tricoteuses de l'atelier, mais aussi des hommes et des femmes des villages environnants ont travaillé à la confection d'une écharpe géante de 79 kilomètres (distance Meymac-Beynat) dans le cadre du Téléthon.

Les organisateurs de ce défi (Madame Belcace pour Beaulieu) remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont participé : 26 écharpes ont été récoltées sur la commune d'Astaillac.

50 000 écharpes seulement ont été récupérées dans le département de la Corrèze, il en manque donc 29 000 et le défi est relancé pour début novembre 2018. Toutes celles et ceux qui le souhaitent peuvent y participer : il s'agit de tricoter des écharpes de 1 m de long, 20 cm de large, au point mousse, aiguille n° 4, en laissant libre cours à votre fantaisie au gré des restes de laine de vos boîtes à ouvrage. N'achetez pas de laine, s'il vous en manque, contactez Yvette Paramelle : tel 05 55 91 06 06.

A vos aiguilles, pour relever le défi !!!

Les ateliers patois ont repris lundi 22 janvier à 14 h 30 (tous les 15 jours). Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues, même si votre patois est tapi au fond de votre mémoire ou si vous n'avez aucune notion.

Se renseigner auprès de Yvette Faurel tel 05 55 91 03 01 ou Yvette Paramelle tel 05 55 91 06 06.

Le calendrier des activités est visible sur le panneau d'affichage de la mairie.

LE BUREAU

Si vous souhaitez recevoir ce petit journal par mail, envoyer vos coordonnées à la mairie : mairieastaillac@orange.fr



Le Comité des fêtes

Le samedi 25 novembre dernier a eu lieu la troisième édition de la « Fête de la soupe ».

Le succès de cette fête est toujours au rendez-vous et les soupes toujours aussi innovantes.

Voici la recette de la gagnante de cette troisième édition :

Recette POCHAMU

(Potiron – châtaigne – muscade)

Pour 6 personnes

3 kg potiron

500 g châtaignes

3 grosses pommes de terre

1 oignon

2 gousses d'ail

Muscade

Mascarpone (20 cl)

Faites cuire les châtaignes 30 mn dans l'eau (épluchez-les d'abord puis une fois cuites enlevez la petite peau).

Epluchez et coupez en morceaux le potiron et les pommes de terre. Faites-les cuire à la vapeur.

Pelez et émincez l'ail et l'oignon. Faites-les revenir dans une cocotte avec la muscade, le sel, le poivre et le thym.

Ajoutez les légumes et un fond de lait, puis les châtaignes.

Mixez le tout puis ajoutez le mascarpone.

Le Comité des fêtes

Le Petit Patrimoine

LA BALADE GOURMANDE

Les associations astaillacoises organisent leur 4ème balade gourmande le

DIMANCHE 8 AVRIL

Une réunion préparatoire est prévue à la salle Louise Vidalie le

LUNDI 5 MARS 18h

Nous espérons la présence de nombreux bénévoles indispensables pour organiser une telle manifestation.